



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1845-24

RELATIF À LA TARIFICATION DES BIENS
ET SERVICES MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARIO PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	20 FÉVRIER 2024
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	20 FÉVRIER 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	23 FÉVRIER 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR :	23 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 février 2024 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 février 2024;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Les tarifs exigés pour tous biens, services ou toutes activités sont prévus à l'annexe I, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Les tarifs apparaissant à l'annexe I ne comprennent pas nécessairement la taxe sur les produits et services et la taxe sur la vente du Québec. Néanmoins, lesdites taxes seront facturées dans les cas où elles sont exigibles.

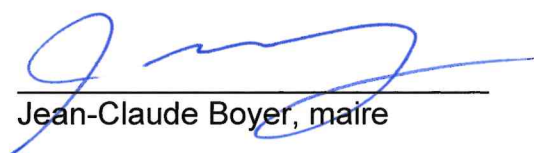
ARTICLE 3 Tout tarif imposé par le présent règlement est payable en un seul versement dans les 30 jours suivant l'expédition du compte ou au moment de la réception du bien ou du service, selon le cas. Des frais d'intérêt au taux de 15 % annuellement seront applicables à toutes factures non payées à échéance.

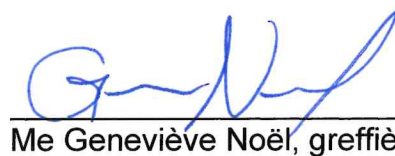
ARTICLE 4 En cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Ville existant au moment de son entrée en vigueur, les dispositions du présent règlement ont préséance.

ARTICLE 5 Le règlement 1234-07 et ses amendements sont abrogés.

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 23 février 2024.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Geneviève Noël, greffière adjointe

Annexe I Règlement 1845-24

1. Administration générale

	Sujet	Description	Tarif
1.1.	Frais d'administration	Frais ajoutés aux coûts facturés pour les réparations, les dommages et services rendus par la Ville	15 % jusqu'à concurrence de 200 \$ par événement
1.2.	Certificats	Certificat de toute nature et produit par le Service des finances, tel un certificat d'évaluation, une confirmation de taxes, etc.	20 \$
1.3.	Chèques	Frais pour chèque retourné à la Ville	45 \$
1.4.	Matériel publicitaire	Matériel portant le logo de la Ville (ex : chandails)	Prix coûtant + 15 % de frais d'administration
1.5.	Documents divers	Liste commerces et industries	10 \$
		Extrait d'un rôle d'évaluation (archivé)	20 \$
		Extrait d'un rôle d'évaluation (non archivé)	10 \$
		Reçu (archivé)	20 \$
		Compte de taxes (archivé)	20 \$
		Reçu et/ou compte de taxes jusqu'à la concurrence de 9 copies totales (non archivé)	Gratuit
		Reçu et/ou compte de taxes de 10 copies ou plus (non archivé)	5 \$ chacun
1.6.	Lettre certifiée	Envoi d'une lettre certifiée par le Service des finances (sauf le cas des chèques retournés à la Ville)	15 \$
1.7.	Frais de base, par immeuble, relativement aux procédures de vente pour non-paiement des taxes	Avant publication du 1 ^{er} avis public	15 \$
		Après publication de chaque avis public	30 \$ + frais des avis publics, de publication des documents au Bureau de la publicité des droits, de travaux d'arpenteur-géomètre
		Au jour de la vente	80 \$ + frais des avis publics, de publication des documents au Bureau de la publicité des droits, de travaux d'arpenteur-géomètre
1.8.	Constat Express		6 \$
1.9.	Avis de contre-passation suite à un paiement en ligne		45 \$
1.10.	Célébration de mariage civil ou d'une union civile par un célébrant	Célébration effectuée à l'hôtel de ville (par un représentant de la Ville)	Tarif en vigueur prévu au Règlement sur les Tarifs des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, RLRQ c. T-16, r.9
		Célébration effectuée à l'extérieur de l'hôtel de Ville et à l'intérieur du territoire de la Ville (par un représentant de la Ville)	
1.11.	Tournage sur les voies publiques et les propriétés appartenant à la Ville	Montant par jour de tournage Toutefois, ces frais ne sont pas applicables pour les étudiants dans le cadre d'un projet scolaire ni aux organismes à but non lucratif. Ces frais ne sont également pas applicables pour un tournage dans le cadre d'un bulletin d'information télévisé et ne nécessite aucune demande de permis. La demande doit être transmise au moins deux (2) semaines avant le tournage. Elle doit être autorisée par la greffière ou par la greffière adjointe ou par la conseillère au Service des affaires juridiques et	500 \$ (non taxable)

	Sujet	Description	Tarif
		greffe et respecter les conditions émises. Les frais de permis doivent être acquittés avant le début du tournage par chèque visé à l'ordre de la Ville de Saint-Constant ou par dépôt direct.	
1.12.	Vidange des installations septiques		Coût net facturé par la Municipalité régionale de comté de Roussillon
1.13.	Bière à l'effigie de la Ville	Bière 473 ml – Lors du Marché de Noël	1 à 3 bières : 7 \$ / unité 4 bières et plus : 6,25 \$ / unité
		Bière 473 ml - Lors des événements publics (Fête nationale, événements extérieurs, etc.)	8 \$ / unité
		Verre à bière 20 oz à l'effigie de la Ville	10 \$
		Paquet-cadeau comprenant deux (2) verres à bière 20 oz et deux (2) bières de 473 ml chacune à l'effigie de la Ville	30 \$
1.14.	Carte de souhaits		4,50 \$ / unité
1.15.	Location d'une voiture électrique (projet SAUVÉR)	Frais de location de la voiture	7 \$ / heure
		Frais de remplacement de la carte SAUVÉR	25 \$

2. Travaux publics

	Sujet	Description	Tarif
2.1.	Dépôt de neiges usées	Offert aux propriétaires résidentiels et aux propriétaires et occupants institutionnels, commerciaux et industriels sur présentation d'une carte citoyenne ou d'occupation et sous réserve d'une autorisation écrite de la part d'un représentant du Service des travaux publics	
		Volume de 20 mètres cubes, soit l'équivalent environ du contenu d'un camion 6 ou 10 roues	36 \$
		Volume de 25 mètres cubes, soit l'équivalent environ du contenu d'un camion 12 roues	48 \$
		Volume de 35 mètres cubes, soit l'équivalent environ du contenu d'un camion semi-remorque	60 \$
2.2.	Main d'œuvre		Salaire horaire payé aux employés, en fonction de la période de la journée majoré de 30 % pour couvrir les bénéfices marginaux
2.3.	Fourniture de matériel		Coût réel payé pour la fourniture de matériel
2.4.	Machinerie et outillage	Remorque (remorque plateforme, remorque de signalisation, remorque d'aqueduc, remorque pour transport d'équipements)	75 \$ / heure
		Véhicules légers (camionnette, fourgonnette, véhicules de contremaître)	100 \$ / heure
		Véhicules et équipements spécialisés (fourgon aqueduc, fourgon bâtiments, nacelle, balai, rouleau, tracteur à trottoirs, pompe d'urgence diesel, souffleur de chargeur, déchiqueteuse)	150 \$ / heure
		Véhicule lourd (6 roues, 10 roues, camion-citerne)	175 \$ / heure
		Véhicule outil (chargeur sur roues, rétrocaveuse, excavatrice)	200 \$ / heure
		Équipement complet pour abattage (camion avec benne à branches et déchiqueteuse "Bandit")	400 \$ / heure
2.5.	Poste de vidange pour les véhicules récréatifs	Pour la période du 1er mai au 31 octobre Offert à tout contribuable de Saint-Constant sur présentation d'une carte citoyenne ou d'occupation	

	Sujet	Description	Tarif
		Dépôt pour l'obtention d'une clé annuelle	30 \$
		Frais d'utilisation annuel	24 \$
		Frais pour reproduction d'une clé brisée ou perdue	24 \$
2.6.	Utilisation des bornes d'incendie	Par toute personne physique ou morale ayant obtenu un permis émis par l'autorité compétente autorisant l'utilisation d'une borne d'incendie pour l'approvisionnement d'eau potable	1,33 \$ / mètre cube
2.7.	Remorquage	Lors d'une opération de déneigement	175 \$ / véhicule remorqué
		À un moment autre que lors d'une opération de déneigement	Coût réel

3. Développement durable

	Sujet	Description	Tarif
3.1.	Bacs pour les matières résiduelles	Offert aux résidents seulement sur présentation d'une carte citoyenne • Bac de cuisine de 7 litres dédié à la collecte des matières organiques • Bac roulant de 360 litres dédié à la collecte des matières recyclables • Couvercle unique pour bac roulant de 360 litres • Bac roulant de 240 litres dédié à la collecte des matières organiques Note : Le bac roulant demeure attaché à la propriété et ne peut être déménagé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites de la Ville	Tel qu'établi par la Municipalité régionale du comté de Roussillon
3.2.	Écocentre	Offert aux propriétaires seulement sur présentation d'une carte citoyenne Le directeur général peut suspendre l'application de cette tarification pour une période déterminée, s'il survient un événement spécial touchant l'ensemble ou une partie importante du territoire de la Ville Tous les ans, chaque immeuble de la Ville aura droit à quatre (4) laissez-passer gratuits valables pour une journée complète pour l'utilisation de l'Écocentre au moment de leur choix NB : volume maximal permis par visite : 3 mètres cubes	
		Volume de matériaux secs égal ou inférieur à 1,0 mètre cube soit l'équivalent environ du contenu d'un coffre de voiture	10 \$
		Volume de matériaux secs supérieur à 1,0 mètre cube, mais égal ou inférieur à 3,0 mètres cubes soit l'équivalent du contenu d'une petite remorque, d'une boîte de camionnette ou d'une fourgonnette	25 \$
3.3.	Planches de frêne	Offert aux résidents seulement sur présentation d'une carte citoyenne Petite Grande	50 \$ 75 \$
3.4.	Miel des ruches urbaines	Offert aux résidents seulement sur présentation d'une carte citoyenne	8 \$ / pot 20 \$ pour 3 pots
3.5.	Gestion des embâcles	Offert aux résidents seulement, dans des cas particuliers ou en cas d'urgence <i>Le tarif sera porté au compte de taxes et sera payable au même moment que celui-ci.</i>	Coût réel des services adjugés, du traitement et de la disposition des matériaux, arbres ou résidus d'arbres

4. **Aménagement du territoire et développement économique**

Pour les organismes reconnus officiellement par la Ville de Saint-Constant, la tarification est portée à 50% des tarifs en vigueur à la présente section uniquement.

	Sujet	Description	Tarif
4.1.	Modification de règlement ou de résolution	PIIA, Zonage, Construction, Lotissement	
		Étude préliminaire non remboursable et déductible de la facture totale	25 % du coût de la demande
		Demande (publication d'avis)	3 000 \$
		PPCMOI, Plan d'urbanisme, Permis et certificats	
		Étude préliminaire non remboursable et déductible de la facture totale	25 % du coût de la demande
		Demande (publication d'avis)	2 000 \$
4.2.	Dérogation mineure	Étude préliminaire non remboursable pour tous les usages et déductible de la facture totale	25 % du coût de la demande
		Usage résidentiel (bâtiment principal, bâtiment accessoire, équipement accessoire) Un montant de 300 \$ est remboursable si le requérant retire sa demande avant que les frais relatifs à l'avis public ne soient engagés.	600 \$
		Autres usages (bâtiment principal, bâtiment accessoire, équipement accessoire) Un montant de 700 \$ est remboursable si le requérant retire sa demande avant que les frais relatifs à l'avis public ne soient engagés.	1 000 \$
	RÉSIDENTIEL		
4.3.	Permis et certificats	Construction 1 à 3 logements	
		Pour la première unité de logement	500 \$
		Pour chaque unité de logement additionnelle	200 \$
		Construction 4 logements et plus	
		Pour la première unité de logement	500 \$
		Pour chaque unité de logement additionnelle	200 \$
		Construction partielle (Design-Built)	500\$ pour le premier permis partiel + 4 \$ / mètre carré de la superficie de plancher totale du bâtiment principal + 400\$ par permis partiel additionnel
4.4.	Agrandissement, rénovation, transformation	Travaux de moins de 5 000 \$	50 \$
		Travaux de plus de 5 000 \$ *** Tout propriétaire ayant payé le tarif applicable pour un permis d'agrandissement, rénovation ou transformation entre le 27 février 2023 et le 18 décembre 2023 est admissible, sur demande, à un crédit du montant représentant la différence entre le tarif prévu au <i>Règlement numéro 1838-23 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de mettre à jour et réviser certains tarifs</i> et le tarif en vigueur au moment de sa demande de permis. ***	50 \$ frais de base + 4 \$ / 1000 \$ du coût des travaux, maximum coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie
		Permis d'agrandissement, de rénovation ou de transformation concernant le remplacement, la mise aux normes ou l'ajout, extérieur ou intérieur, d'un accès pour personnes à mobilité réduite (accessibilité universelle)	Gratuit

	Sujet	Description	Tarif
		Étude d'une demande de solution de rechange en vertu de la Politique de gestion sur les solutions de rechange en matière de construction	2 500 \$ (non remboursable)
4.5.	Usage additionnel	Usage additionnel autre qu'un logement additionnel	125 \$
		Logement additionnel	200 \$
		Ajout d'une chambre dans le cas d'une maison de chambre ou pension	100 \$ / chambre
4.6.	Construction accessoire (voir note 1)	Pergola, perron, balcon, galerie, terrasse, escalier extérieur, escalier de secours, rampe d'accès, gloriette, tonnelle, avant-toit, auvent, marquise	50 \$
		Véranda	100 \$
		Remise à jardin, remise à déchets ou à matières récupérable, kiosque, gazébo (permanent), pavillon, serre domestique	50 \$
		Piscine creusée, semi-creusée, hors terre, démontable(voir note 2), spa, bain tourbillon, sauna (incluant leurs équipements, clôture et plate-forme d'accès et autres équipements accessoires)	100 \$
		Installation d'une clôture pour piscine	Gratuit
		Abri permanent d'auto et garage détaché ou attenant au bâtiment principal	100 \$
		Muret de soutènement ou portail d'entrée	30 \$
		Toutes autres constructions et équipements accessoires	50 \$
4.7.	Clôture mitoyenne avec la Ville		(Voir la politique – résolution numéro 35-93)
4.8.	Équipement accessoire (voir note 1)	Foyer, four extérieur, barbecue fixe, thermopompe, filtreur, air conditionné, jeux pour enfants, bonbonne de gaz propane, autre qu'une bonbonne de gaz propane, capteur énergétique	Gratuit
		Enseigne pour un usage résidentiel unifamilial ou identification d'un usage additionnel à l'usage résidentiel unifamilial	Gratuit
		Enseigne pour un usage résidentiel autre qu'unifamilial	50 \$
		Enseigne temporaire de projet de développement résidentiel	100 \$
4.9.	Aménagement de terrain (voir note 1)	Aménagement d'un stationnement (ajout d'une case, aménagement ou agrandissement d'un stationnement)	
		Unifamilial	50 \$
		Bifamilial et trifamilial	75 \$
		4 logements et plus	100 \$ frais de base + 25 \$ par case de stationnement conforme
		Aménagement de site, aménagement paysager ou modification à un aménagement existant	
		Unifamilial	Gratuit
		Autre qu'unifamilial	100 \$ frais de base + 2 \$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux
	COMMERCIAL, INDUSTRIEL, PUBLIC, MIXTE		
4.10.	Construction et agrandissement		500 \$ frais de base + 6 \$ / mètre carré de superficie de plancher

	Sujet	Description	Tarif
		Construction partielle (Design-Built)	500\$ pour le premier permis partiel + 6 \$ / mètre carré de la superficie de plancher totale du bâtiment principal + 400\$ par permis partiel additionnel
4.11.	Rénovation, transformation		300 \$ frais de base + 6 \$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux
		Mise en place de fondation uniquement	1 000 \$
		Étude d'une demande de solution de rechange en vertu de la Politique de gestion sur les solutions de rechange en matière de construction	2 500 \$ (non remboursable)
4.12.	Construction accessoire	Entrepôt, lave-auto, atelier industriel	300 \$ frais de base + 6 \$ / mètre carré de superficie de plancher
		Toutes autres constructions, équipements accessoires et kiosque de fruits et légumes	100 \$
4.13.	Aménagement extérieur	Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement, aménagement d'un site, aménagement paysager ou modification à un aménagement existant	100 \$ frais de base + 2 \$ / 1000 \$ d'évaluation du coût des travaux
		Aménagement d'une terrasse extérieure	250 \$
4.14.	Projet d'enseignes permanente	5 000 \$ et moins	250 \$
		5 001 \$ à 10 000 \$	350 \$
		10 001 \$ à 30 000 \$	400 \$
		30 001 \$ et plus	450 \$ frais de base + 6 \$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût de l'enseigne
4.15.	Enseigne temporaire	Projet de développement autre que résidentiel	200 \$
		Remplacement d'un plexi d'une enseigne existante	100 \$
		Enlèvement d'une enseigne	Gratuit
	AGRICOLE		
4.16.	Construction et agrandissement		150 \$ frais de base + 6 \$ / 1000 \$ d'évaluation du coût des travaux
4.17.	Construction accessoire		100 \$
4.18.	Augmentation du nombre d'unités animales		30 \$
4.19.	Modification du type d'unités animales		30 \$
4.20.	Mésentente en zone agricole (art. 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales)	Conciliateur-Arbitre (mésentente relative aux fossés et clôtures de ligne, découverts et fossés de drainage) :	
		Examen de la demande	50 \$
		Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés par les travaux	20 \$
		Visite des lieux, réception des observations et conciliation	150 \$

	Sujet	Description	Tarif
		Confection de l'ordonnance	100 \$
		Premier rapport d'inspection	65 \$
		Deuxième rapport d'inspection	65 \$
		Toute autre visite des lieux relativement à la mésentente	50 \$
4.21.	Consultation publique dans le cadre d'une demande d'unité d'élevage porcin		3 500 \$
4.22.	Déplacement d'un bâtiment	Bâtiment principal	250 \$
		Dépôt de garantie remboursable	1 000 \$
		Bâtiment accessoire	Coût initial du permis
4.23.	Démolition d'une construction	Bâtiment principal	150 \$
		Bâtiment accessoire (sauf si remplacement par un nouveau bâtiment accessoire de même type)	50 \$
4.24.	Démantèlement d'une piscine		Gratuit
4.25.	Excavation du sol, remblai et déblai		1 \$ / mètre cube ou selon entente prévue au règlement de zonage
4.26.	Ouvrage et travaux dans la plaine inondable		50 \$
4.27.	Ouvrage et travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral		50 \$
4.28.	Installation septique	Nouvelle installation ou remplacement	100 \$
4.29.	Ouvrage de captage d'eau souterraine	Nouvelle installation ou modification	60 \$
4.30.	Certificat d'occupation commerciale	Tout certificat d'occupation / opération	200 \$
		Duplicata d'un certificat émis	50 \$
		Changement de titulaire	50 \$
4.31.	Bureau de chantier ou bureau de vente		500 \$
4.32.	Antenne	Antenne de télécommunication commerciale, publique ou pour des fins industrielles	2 000 \$
4.33.	Abattage d'arbres (sauf pour un usage agricole)	Frêne ou bouleau touché par l'agrile	Gratuit
		Arbre coupé remplacé par un autre arbre	Gratuit
		Sans remplacement	30 \$ / arbre
		7 arbres et +	200 \$
4.34.	Certificat d'autorisation d'arrosage		Gratuit
4.35.	Demande relative à un usage conditionnel		200 \$
4.36.	Permis pour retrait de pyrite		Gratuit
4.37.	Renouvellement de tout type de permis et de certificat		50 % du coût initial du permis
4.38.	Remboursement en cas d'annulation, de refus ou de	Si le requérant avise le fonctionnaire désigné qu'il retire sa demande avant que le fonctionnaire n'ait débuté l'analyse de la demande	Coût initial moins 25 \$

	Sujet	Description	Tarif
	révocation de tout type de permis et de certificat	Si la Ville refuse d'émettre un permis ou un certificat	Remboursement complet
		Dans tous les cas d'annulation ou de révocation de permis ou de certificat autres que ceux mentionnés ci-dessus	Aucun remboursement
4.39.	Vente de garage	La Ville autorise la tenue de trois ventes de garage par année de calendrier. Deux d'entre elles, à être tenues l'une au printemps et l'autre à l'automne, aux dates fixées par la Ville, sont sans frais. Pour la troisième, à être tenue en dehors des dates ci-haut mentionnées	Gratuit
4.40.	Lotissement	Lot horizontal, emboîté, vertical	100 \$ frais de base + 50 \$ / lot
4.41.	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Résidentiel	
		Orientation préliminaire	25% du coût de la demande officielle
		Construction d'un bâtiment de deux unités de logement ou moins	100 \$
		Construction d'un bâtiment de trois unités de logement ou plus	50 \$ par logement, maximum 7 500 \$
		Modification, agrandissement, réparation, rénovation ou amélioration d'un bâtiment d'usage habitation de deux unités de logement ou moins	150 \$
		Modification, agrandissement, réparation, rénovation ou amélioration d'un bâtiment d'usage habitation de trois unités de logement ou plus	200 \$
		Garage attenant ou détaché	100 \$
		Remise	50 \$
		Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement résidentiels d'un bâtiment de deux unités de logement ou moins	Gratuit
		Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement résidentiels d'un bâtiment de trois unités de logement ou plus	100 \$
		Remplacement de portes et/ou fenêtres	Gratuit
		Lotissement	100 \$
		Tous autres travaux ou bâtiments exigeant une analyse par PIIA	75 \$
		Toutes modifications à un PIIA déjà présenté pour un usage résidentiel	100 \$
		Commercial, Industriel, Public, Mixte	
		Orientation préliminaire	25 % du coût de la demande officielle
		Nouvelle construction	300 \$ frais de base + 1 \$ / 10 mètres carrés de superficie supérieure à 1000 mètres carrés Maximum 500 \$
		Modification, agrandissement, réparation, rénovation et amélioration d'un bâtiment	150 \$
		Bâtiment accessoire	100 \$
		Construction ou modification d'une enseigne, tous les secteurs (un requérant peut jumeler plusieurs enseignes sur une même demande)	100 \$
		Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement	150 \$
		Lotissement	100 \$

	Sujet	Description	Tarif
		Tous autres travaux ou bâtiments exigeant une analyse par PIIA	75 \$
		Toutes modifications à un PIIA déjà présenté pour un usage commercial, industriel, institutionnel, public	100 \$
		Remboursement en cas de retrait d'une demande de PIIA Si la demande de PIIA est retirée avant l'obtention du permis ou du certificat, mais après avoir été présentée au Comité consultatif d'urbanisme	50 % du coût initial de la demande
4.42.	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)		2 000 \$
4.43.	Lettre d'attestation	Droit acquis, usage ou construction	250 \$
		Conformité à la réglementation municipale	150 \$
		Recommandation à la CPTAQ	150 \$
		Demande d'autorisation à la CPTAQ	150 \$
		Déclaration d'un droit à la CPTAQ	Gratuit
		Demande de certificat de conformité (en vertu de la LQE)	150 \$
		Commissaire à l'assermentation	5 \$
4.44.	Reproduction de documents	Plan (format 11"x17")	3 \$ / page
		Plan (format supérieur à 11"x17")	8 \$ / page
		Plan couleur (format supérieur à 11"x17")	12 \$ / page
		Plan couleur avec orthophoto	20 \$ / page
		Transfert des règlements d'urbanisme sur un support USB	Tarification établie selon le règlement en vigueur sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
		Copie de plan en format PDF	2 \$ / page
		Liste électronique mensuelle des permis de construction	40 \$ / an
4.45.	Dépôt de garantie (Usage résidentiel 3 logements et moins)	Certificat de localisation	
		Nouvelle construction et agrandissement	500 \$
		Inspection de plomberie Dans le cas où le requérant du permis ne permettait pas au fonctionnaire appliquant le règlement de faire une inspection complète, les frais relatifs à ladite inspection ne seront pas remboursables. La totalité des frais est remboursable après la dernière inspection conforme.	
		Inspection relative aux branchements aux services publics	100 \$
		Inspection relative à la sous-dalle	100 \$
		Inspection de la pompe de puisard et des clapets	100 \$
		Installation septique	
		Construction ou modification de l'installation (Rapport de conformité de l'ingénieur)	300 \$
		Servitude de passage à laquelle la Ville doit intervenir	

	Sujet	Description	Tarif
		Nouvelle servitude	500 \$
4.46.	Dépôt de garantie (Usage résidentiel 4 logements et plus)	Certificat de localisation	
		Nouvelle construction et agrandissement	1 000 \$
		Inspection de plomberie Dans le cas où le requérant du permis ne permettait pas au fonctionnaire appliquant le règlement de faire une inspection complète, les frais relatifs à ladite inspection ne seront pas remboursables. La totalité des frais est remboursable après la dernière inspection conforme.	
		Inspection relative aux branchements aux services publics	300 \$
		Inspection relative à la sous-dalle	300 \$
		Inspection de la pompe de puisard et des clapets	300 \$
		Servitude de passage à laquelle la Ville doit intervenir	
		Nouvelle servitude	1 000 \$
4.47.	DÉPÔT DE GARANTIE LORSQU'EXIGÉ COMME CONDITION D'APPROBATION DU PIIA	Projet Résidentiel	
		Construction, agrandissement, rénovation, transformation	0,5 % de la valeur du bâtiment avec ses aménagements Min. 500 \$, max. 20 000 \$
		Projet d'un même promoteur ou entrepreneur dans un même secteur (ex. projet intégré)	30 000 \$
		Projet Commercial, Mixte, Industriel	
		Construction, agrandissement, rénovation, transformation	1 % de la valeur du bâtiment avec ses aménagements Min. 500 \$, max. 20 000 \$
		Remboursement du dépôt de garantie	100% du montant quand l'ensemble des travaux sont terminés, conformément aux plans approuvés par la Ville
		Affichage	
		Enseigne de moins de 2 mètres carrés	Gratuit
		Enseigne d'une superficie de 2 à 5 mètres carrés	500 \$
		Enseigne d'une superficie de plus de 5 mètres carrés	1 000 \$
		Stationnement	
		Stationnement de moins de 5 cases (nouveau ou agrandissement)	500 \$
		Stationnement de 5 à 15 cases (nouveau ou agrandissement)	1 000 \$
		Stationnement de 15 cases et plus	3 000 \$
		Aménagement d'un terrain Si le projet soumis comprend plus d'un des éléments ci-dessus, les montants de garantie financière prévus pour chaque type d'usage s'additionnent jusqu'à concurrence de 4 000 \$	
		Unifamilial, bifamilial, trifamilial	1 000 \$
		Multifamilial	2 000 \$
		Commercial, Mixte, Collective, Industriel,	3 000 \$
		Travaux pour des fins publiques de la Ville de Saint-Constant Pour des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager ou autres, demandé par	Sans frais pour l'adjudicataire du contrat ou de l'entente

	Sujet	Description	Tarif
		un tiers dans le cadre d'un contrat avec la Ville de Saint-Constant, l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est obligatoire.	

Note 1 Le tarif pour l'obtention d'un permis ou certificat pour une construction, un aménagement ou un équipement accessoire aux usages résidentiels sera gratuit si la demande est faite simultanément à la demande pour le bâtiment principal. De plus, lors d'une demande de permis pour deux ou plusieurs constructions, aménagements ou équipements accessoires d'une valeur totale égale ou inférieure à 15 000 \$, le tarif exigé sera équivalent à celui d'une demande de permis pour un seul équipement, aménagement ou construction accessoire présentant le tarif le plus élevé. Toutefois, si la valeur initiale des constructions, aménagements ou équipements accessoires est supérieure à 15 000 \$, les tarifs exigés seront ceux de chaque item pris individuellement.

Note 2 La personne qui a obtenu un permis pour une piscine démontable n'est pas tenue de faire une nouvelle demande chaque saison estivale pour réinstaller une piscine démontable si la piscine est située au même endroit et installée dans les mêmes conditions.

5. Bureau de projets

	Sujet	Description	Tarif
5.1.	Plan	Frais applicables lorsque la demande n'est pas reliée à des projets ou travaux en cours	
		Photocopie de plan	8 \$
		Plan couleur	12 \$
		Photocopie de plan couleur avec orthophoto	20 \$
5.2.	Main d'œuvre		Salaire horaire payé aux employés, en fonction de la journée, majoré de 30 % pour couvrir les bénéfices marginaux
5.3.	Tous travaux où la Ville est maître d'œuvre ou maître de l'ouvrage pour le compte d'un tiers responsable		Coût réel des travaux + 15 % de frais administratifs
5.4.	Demande de permis	Frais d'étude, de traitement et d'inspection pour permis de canalisation de fossé à l'intérieur du domaine public	350 \$
		Frais d'étude, de traitement et d'inspection pour permis de branchement de service à l'intérieur du domaine public * Si le requérant d'un permis de branchement avise le fonctionnaire désigné qu'il désire retirer sa demande et qu'il le fait avant que le fonctionnaire désigné n'ait finalisé le permis, la Ville conserve une somme de 50 \$ et rembourse au requérant la différence entre cette somme et le tarif qu'il a déboursé pour la demande de permis; Si la Ville refuse d'émettre un permis de branchement, elle rembourse au requérant la totalité du tarif qu'il a déboursé pour la demande de permis; Dans tout cas d'annulation ou de révocation de permis de branchement autre que ceux mentionnés aux deux alinéas précédents, la Ville conserve la totalité du tarif déboursé par le requérant pour la demande de permis.	500 \$ *
5.5.	Dépôt de garantie	Le requérant doit effectuer un dépôt de garantie à la Ville préalablement à l'exécution de ses travaux. Le montant du dépôt de garantie doit être remis sous forme de chèque certifié libellé au nom de la	

	Sujet	Description	Tarif
		Ville de Saint-Constant ou en argent comptant.	
		Branchement de services aqueduc et égouts résidentiel * Le montant indiqué doit être multiplié par le nombre d'entrée de service demandé. Le montant de dépôt de garantie sera conservé pour une durée d'un (1) an (période de garantie) suivant la réalisation complète des travaux de branchement. Un cycle de gel/dégel complet devra également être complété suivant les travaux. Le dépôt sera remis au requérant une fois que la Ville aura jugé de la conformité des travaux. Pour les travaux réalisés sur une route provinciale, un dépôt de garantie supplémentaire pourra être exigé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) lors de l'émission de la permission de voirie, et ajouté au dépôt de garantie exigé par la Ville. Le remboursement de dépôt total sera fait lors de l'émission de l'attestation de conformité du MTMD.	9 000 \$ *
		Branchement de services aqueduc et égouts commercial et industriel * Le montant indiqué doit être multiplié par le nombre d'entrée de service demandé. Le montant de dépôt de garantie sera conservé pour une durée d'un (1) an (période de garantie) suivant la réalisation complète des travaux de branchement. Un cycle de gel/dégel complet devra également être complété suivant les travaux. Le dépôt sera remis au requérant une fois que la Ville aura jugé de la conformité des travaux. Pour les travaux réalisés sur une route provinciale, un dépôt de garantie supplémentaire pourra être exigé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) lors de l'émission de la permission de voirie, et ajouté au dépôt de garantie exigé par la Ville. Le remboursement de dépôt total sera fait lors de l'émission de l'attestation de conformité du MTMD.	10 000 \$ *
		Canalisation de fossé	750 \$
		Trottoir	2 000 \$
		Bordure	1 000 \$
		Régulateur de débit	1 250 \$

6. Loisirs

Notes particulières :

1. Aucune majoration de tarif n'est applicable pour l'inscription d'un non-résident à une activité culturelle ou sportive, sauf pour les camps de jour (aucun non-résident accepté);
2. Un rabais de 30 % est applicable lorsque trois (3) enfants d'une même famille participent à l'une des activités dirigées dans une même saison. Le rabais est appliqué à l'activité dont le tarif est le moins élevé;

3. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après la deuxième séance d'une activité dirigée, sauf sur présentation d'un billet médical;
4. Des frais administratifs de 15 \$ seront exigés pour toute demande de remboursement lorsque celle-ci s'applique, sauf pour les camps de jours (tarif indiqué ci-dessous).

	Sujet	Description	Tarif
6.1.	Activités adultes		Le cours doit s'autofinancer à 100 % en regard du nombre minimum de participants fixé pour la tenue de ce dernier.
6.2.	Activités jeunesse		Le cours doit s'autofinancer à 100 % en regard du nombre minimum de participants fixé pour la tenue de ce dernier à l'exception des coûts inhérents à l'utilisation du plateau d'activité qui sont assumés par la Ville.
6.3.	Remplacement de carte citoyenne	Pour remplacement en cours de validité	5 \$
6.4.	Carte Accès (non-résident)	Offrant : • L'accès au système de réservation de la patinoire réfrigérée; • La location de gymnases et de terrains sportifs sur le territoire; • Accès aux services de prêt d'équipement de plein air (tubes à glisser, fatbikes, pédalos et planches à pagaie); • Emprunt de livres à la bibliothèque.	75 \$ / année
6.5.	Camps de jour	Un rabais de 10 % est applicable à l'inscription de deux (2) enfants d'une même famille et un rabais de 30 % est applicable à l'inscription de trois (3) enfants d'une même famille. Les rabais sont appliqués aux camps dont les tarifs sont les moins élevés.	
		Camp régulier sans service de garde	125 \$ / semaine
		Camp régulier avec service de garde	155 \$ / semaine
		Camp spécialisé sans service de garde	135 \$ / semaine
		Camp spécialisé avec service de garde	165 \$ / semaine
		Camps à concentration sportive spécialisés (soccer, baseball, tennis, natation, etc.)	Le camp doit s'autofinancer à 100 % en regard du nombre minimum de participants fixé pour la tenue de ce dernier.
		Demande de modification à l'inscription originale (changement de semaine, de site et de camp) et demande de remboursement* * Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le deuxième vendredi du mois de juin de l'année en cours, sauf sur présentation d'un billet médical.	25 \$
6.6.	Jardins communautaires	Résident	15 \$ / année / jardinet
		Non-résident	30 \$ / année / jardinet
6.7.	Location d'un kiosque au Marché de Noël	Location d'un kiosque (une table de 6 pieds, deux chaises, une sortie électrique de 15 ampères et un panneau de masonite pour accrochage, si requis).	150 \$, taxes incluses
		Location d'une maisonnette extérieure	150 \$, taxes incluses
6.8.	Butte à glisser	Écoles de Saint-Constant	
		Accès au site et prêt de tubes * Les bris causés à la propriété de la Ville seront facturés selon le coût réel de remplacement ou de réparation.	Gratuit *
		Utilisation du remonte-pente (Selon disponibilité des ressources)	100 \$ / heure (3 heures minimum)

	Sujet	Description	Tarif
		Écoles de l'extérieur de Saint-Constant	
		Accès au site et prêt de tubes * Les bris causés à la propriété de la Ville seront facturés selon le coût réel de remplacement ou de réparation.	400 \$ / jour *
		Utilisation du remonte-pente (Selon disponibilité des ressources)	100 \$ / heure (3 heures minimum)
6.9.	Vente-débarras	Prêt d'une table de 6 pieds – sur le site de rassemblement permis par la Ville* * Le lieu de rassemblement et les dates officielles sont déterminés par la Ville annuellement.	20 \$
6.10.	Aréna	Activités libres	
		Résident	Gratuit
		Patin libre – Adulte – non-résident	2 \$ / 60 minutes
		Patin libre – Enfant, étudiant – non-résident	1 \$ / 60 minutes
		Location d'heures de glace – Aréna Isatis	
		Organismes reconnus par la Ville	190 \$, plus les taxes / heure
		Sports de glace (ringuette, club de patinage artistique et hockey) * La banque d'heures ainsi constituée exclut les heures requises par les événements de type tournoi, compétition, festival et spectacle, lesquelles devront être achetées selon le tarif prévu au présent règlement pour les organismes reconnus par la Ville.	Aide financière octroyé par la Ville de 1 heure de glace gratuite par tranche de 12 participants *
		Citoyens, entreprises privées et organismes non reconnus	330 \$, plus les taxes / heure
6.11.	Location d'emplacement pour concession alimentaire	Location d'emplacement pour concession alimentaire lors d'événements	100 \$ à 1 000 \$, taxes incluses (selon l'événement)

7. Location de salles et installations

Notes applicables à toutes les salles louées par la Ville :

1. Les capacités des salles indiquées dans les tableaux suivants représentent le nombre de personnes pouvant être accueillies en formule banquet (une place assise par personne autour de tables rondes). Elles varient en fonction de la configuration de la salle (ex. formule classe, conférence, etc.), mais ne peuvent excéder la capacité maximale autorisée par la Régie incendie des Grandes Seigneuries;
2. Licence musicale pour utilisation de musique enregistrée (Entandem), si applicable :

Capacité	Tarif
1-100 sans danse	31,31 \$
1-100 avec danse	62,64 \$
101-300 sans danse	45,02 \$
101-300 avec danse	90,12 \$
301-500 sans danse	93,95 \$
301-500 avec danse	187,91 \$
500 et plus sans danse	133,11 \$
500 et plus avec danse	266,21 \$

3. Pour toutes les locations, un dépôt équivalent à 25 % du montant total de location est perçu à la signature du contrat. Lors du paiement final, le montant remis en dépôt est déduit du montant total. Advenant une annulation de location par le demandeur, le dépôt de 25 % sera encaissé par la Ville;
4. Sauf stipulation contraire, une tarification additionnelle de 25 % du coût de location au taux horaire est perçue pour une location lors d'une journée fériée;

5. Les organismes reconnus par la Ville ont droit à une soirée sans frais, par année, pour leurs bénévoles. Cette gratuité est valide pour le Centre municipal ou le Pavillon de la Biodiversité. Cette gratuité n'exclut pas, pour les organismes admissibles, la possibilité de disposer pour une journée, sans frais, de la salle d'Exporail advenant le cas où l'une des salles de la Ville n'est pas disponible;
6. Les « partys » de groupe et de sous-groupe des organismes sont tarifiés. Par « party » de groupe et de sous-groupe, on entend une activité qui ne s'inscrit pas dans le cadre des activités régulières offertes aux participants inscrits au programme de l'organisme;
7. Les organismes à caractère régional devront démontrer qu'ils utilisent des salles dans les autres municipalités où leur programme est offert afin de bénéficier de la gratuité des salles pour leur activité d'organisation;
8. Les organismes qui bénéficient de la gratuité des salles doivent aviser un responsable du Service de loisir lorsqu'ils décident d'annuler une activité qui devait se tenir dans une salle, sans quoi, ils devront assumer les frais du salaire, des charges de l'employeur et des bénéfices marginaux de l'appariteur-concierge affecté à cette occasion, et ce, en fonction du nombre d'heures qu'ils avaient préalablement réservé (salaire + charges de l'employeur + bénéfices marginaux X nombre d'heures de réservation). Cette règle s'applique même si une autre activité se tenait dans le Centre municipal simultanément à celle de l'organisme fautif;
9. Les tarifs sont majorés de 50 % pour les non-résidents;
10. Un dépôt de sécurité au montant de 250 \$ est également exigé à la date de signature du contrat à titre de protection contre les dommages, les bris causés à la propriété de la Ville ou le non-respect de la durée de location de salle. Ce dépôt sera retourné au Locataire dans les trente (30) jours suivant la location s'il y a respect des termes de la location et si aucun bris ou dommage n'a été constaté par la Ville;
11. La Ville ne fait pas la location d'espaces (salles ou locaux scolaires) pour toute activité à caractère commerciale (ex. vente, sollicitation, cours et conférences payantes);
12. Les salles de la Ville ne peuvent être utilisées comme lieu de culte;
13. Pour toute activité dont les participants sont majoritairement mineurs (ex. bal de finissants, fête d'enfants, etc.), la supervision d'un adulte est exigée au ratio de minimum un (1) adulte pour 12 mineurs.

7.1. Bâtiments municipaux

Notes applicables à toutes les salles des bâtiments municipaux :

1. Ces tarifs incluent les frais de montage, de démontage, d'entretien et de surveillance ainsi que l'utilisation du système audio de la salle (fil de connexion non inclus);
2. Location disponible pour le matériel audiovisuel (projecteur, écran, téléviseur, micro, lutrin, etc.) : 55 \$ pour l'ensemble;
3. Location de praticables (scène mobile et accessoires) (seulement disponible pour les salles du Centre municipal)
 - a. Section de 4x8 : 65 \$ / l'unité.

7.1.1. CENTRE MUNICIPAL

a) Organismes partenaires, associés, affiliés, affinitaires

- Activité d'organisation : Gratuit pour toutes les salles (sauf cuisine industrielle)
- Organismes (party hors des activités régulières) :

Salle	Tarif horaire	Bloc de 4 heures	Tarif journalier (10 heures)
Salle Pauline Miron-Gaudreau 1-2-3 (400 personnes)	158 \$	567 \$	1418 \$
Salle 1 (100 personnes)	60 \$	216 \$	540 \$
Salle 2 (50 personnes)	30 \$	108 \$	270 \$
Salle 3 (210 personnes)	75 \$	270 \$	675 \$
Salles 1 et 2 (150 personnes – pas d'accès à la terrasse extérieure)	68 \$	243 \$	608 \$
Salles 2 et 3 (260 personnes)	113 \$	405 \$	1013 \$
Salle 4 (30 personnes)	23 \$	81 \$	203 \$
Salle 5 (cuisine industrielle seulement)	38 \$	135 \$	338 \$

Salle 5 (cuisine industrielle au surplus d'une autre location de salle dans le même bâtiment)	25 \$	-	-
Salle 6 (30 personnes)	30 \$	108 \$	270 \$

b) **Particuliers, résidents, commerces, industries et autres :**

Salle	Tarif horaire	Bloc de 4 heures	Tarif journalier (10 heures)
Salle <i>Pauline Miron-Gaudreau</i> 1-2-3 (400 personnes)	210 \$	756 \$	1890 \$
Salle 1 (100 personnes)	80 \$	288 \$	720 \$
Salle 2 50 personnes)	40 \$	144 \$	360 \$
Salle 3 (210 personnes)	100 \$	360 \$	900 \$
Salles 1 et 2 (150 personnes – pas d'accès à la terrasse extérieure)	90 \$	324 \$	810 \$
Salles 2 et 3 (260 personnes)	150 \$	540 \$	1350 \$
Salle 4 (30 personnes)	30 \$	108 \$	270 \$
Salle 5 (cuisine industrielle seulement)	50 \$	180 \$	450 \$
Salle 5 (cuisine industrielle au surplus d'une autre location de salle dans le même bâtiment)	25 \$	-	-
Salle 6 (30 personnes)	40 \$	144 \$	360 \$

7.1.2. PAVILLON DE LA BIODIVERSITÉ

a) **Organismes partenaires, associés, affiliés, affinitaires**

- *Activité d'organisation* : Gratuit pour toutes les salles et chapiteau
- *Organismes (party hors des activités régulières)* :

Salle	Tarif horaire	Bloc de 4 heures	Tarif journalier (10 heures)
Salle 3 (140 personnes)	68 \$	243\$	608 \$
Salle 4 (50 personnes)	53 \$	189 \$	473 \$
Salle 3 et 4 (190 personnes)	75 \$	270 \$	675 \$
Location du chapiteau extérieur, sans salle (100 personnes)	38 \$	-	-
Location du chapiteau extérieur, avec salle (100 personnes)	15 \$	-	-

b) **Particuliers, résidents, commerces, industries et autres :**

Salle	Tarif horaire	Bloc de 4 heures	Tarif journalier (10 heures)
Salle 3 (140 personnes)	90 \$	324 \$	810 \$
Salle 4 (50 personnes)	70 \$	252 \$	630 \$
Salle 3 et 4 (190 personnes)	100 \$	360 \$	900 \$
Location du chapiteau extérieur, sans salle (100 personnes)	50 \$	-	-
Location du chapiteau extérieur, avec salle (100 personnes)	20 \$	-	-

7.1.3. LAC DES FÉES

a) **Organismes partenaires, associés, affiliés, affinitaires**

- *Activité d'organisation* : Gratuit
- *Organismes (party hors des activités régulières)* :

Salle	Tarif horaire	Bloc de 4 heures	Tarif journalier (10 heures)
Salle 1 (25 personnes)	26 \$	95 \$	236 \$

b) **Particuliers, résidents, commerces, industries et autres :**

Salle	Tarif horaire	Bloc de 4 heures	Tarif journalier (10 heures)
Salle 1 (25 personnes)	35 \$	126 \$	315 \$

7.2. Locaux dans les établissements scolaires

Note : Tous les tarifs pour la location d'un plateau sont majorés de 50 % lorsqu'il s'agit d'une location par un groupe dont les participants ne sont pas constitués d'au moins 75 % de résidents de Saint-Constant.

Salle		Tarif
Gymnase - École Vinet-Souligny - École Piché-Dufrost - École Félix-Leclerc - École Armand-Frappier - École du Tournant - École de l'Aquarelle	Organismes reconnus par la Ville	30 \$ / heure
	Citoyens et organismes non reconnus par la Ville	30 \$ / heure + 15,75 \$ / heure pour les frais reliés à la présence d'un surveillant
Gymnase École Jacques-Leber	Organismes reconnus par la Ville	Gymnase simple : 30 \$ / heure Gymnase double : 60 \$ / heure
	Citoyens et organismes non reconnus par la Ville	Gymnase simple : 30 \$ / heure + 15,75 \$ / heure pour les frais reliés à la présence d'un surveillant Gymnase double : 60 \$ / heure + 15,75 \$ / heure pour les frais reliés à la présence d'un surveillant
École Jacques-Leber	Cafétéria	31,20 \$ / heure plus le taux horaire de l'employé de la Commission scolaire affecté à la surveillance et l'entretien si la présence de ce dernier est requise
	Salle multifonctionnelle	31,50 \$ / heure plus le taux horaire de l'employé de la Commission scolaire affecté à la surveillance et l'entretien si la présence de ce dernier est requise
	Salle de classe	4,80 \$ / heure
École du Tournant	Salle multifonctionnelle	14,70 \$ / heure plus le taux horaire de l'employé de la Commission scolaire affecté à la surveillance et l'entretien si la présence de ce dernier est requise
	Salle de classe	4,80 \$ / heure

7.3. Terrains sportifs avec services (balle, soccer)

Locataire		Tarif
Organismes reconnus par la Ville	Ligues de balle et de soccer adultes reconnues par la Ville	18,90 \$ / heure basé sur des plages horaires de 2 heures et sur une saison de 15 semaines Une tarification additionnelle de 50 \$ est appliquée pour chaque participant non-résident
	Tournoi destiné à des fins de financement	22,05 \$ / heure
	Tournoi destiné à des fins de financement d'un organisme	Gratuit

Locataire		Tarif
	jeunesse reconnu par la Ville	
Citoyens		24,15 \$ / heure

7.4. Utilisation d'un parc pour la tenue d'un évènement spécial requérant la présence d'un préposé

Tarif	
Résident ou non-résident possédant une carte Accès (non-résident)	Salaire horaire payé aux employés, en fonction de la journée, majoré de 30 % pour couvrir les bénéfices marginaux

7.5. Patinoire réfrigérée

Locataire	Tarif
Organismes jeunesse reconnus par la Ville	52,50 \$ / heure
Organismes adulte reconnus par la Ville	63 \$ / heure
Citoyens	78,70 \$ / heure
Tarification estivale	
Organismes jeunesse reconnus par la Ville	26,25 \$ / heure
Organismes adulte reconnus par la Ville	31,50 \$ / heure
Citoyens	42 \$ / heure

7.6. Terrains de soccer synthétiques

Note : Une tarification additionnelle de 78,75 \$ / heure est ajoutée pour l'accès aux vestiaires de l'École Jacques-Leber

Locataire	Tarif
Organismes jeunesse reconnus par la Ville	52,50 \$ / heure
Organismes adulte reconnus par la Ville	63 \$ / heure
Citoyens	78,75 \$ / heure

8. Complexe aquatique

Notes particulières :

- Ententes intermunicipales relatives à l'utilisation du complexe aquatique de la Ville de Saint-Constant : les résidents des municipalités signataires d'une entente avec la Ville bénéficient d'une tarification identique à celle des résidents de Saint-Constant;*
- Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après la deuxième séance d'une activité dirigée, sauf sur présentation d'un billet médical;*
- Des frais administratifs de 15 \$ seront exigés pour toute demande de remboursement lorsque celle-ci s'applique;*
- Aucun remboursement ou transfert n'est possible pour les achats de laissez-passer (individuel ou annuel) donnant accès aux bains libres;*
- La tarification des laissez-passer pour les bains libres ne s'applique pas lors des activités spéciales;*
- La passe annuelle familiale s'applique aux familles d'un minimum de 2 adultes et 1 enfant de moins de 18 ans ou 1 adulte et 2 enfants de moins de 18 ans. Tous les membres de la famille doivent demeurer à la même adresse;*
- Les locations de salles sont assujetties aux mêmes conditions de réservation décrites à la section 7 du présent règlement;*
- En vertu du Règlement sur la sécurité dans les bains publics (RLRQ, c. B-1.1, r. 11), la présence d'employés qualifiés est obligatoire lors des locations de bassins. Le locataire peut utiliser son*

propre personnel lorsqu'il s'agit d'une location pour une activité dirigée et qu'il répond aux critères ci-haut mentionnés. La Ville de Saint-Constant se réserve le droit d'ajouter le personnel nécessaire à une location afin de se conformer à la réglementation. La tarification du personnel est aux frais du locataire;

9. Lors d'une location pour la tenue d'une activité libre, le personnel de surveillance est obligatoirement fourni par la Ville de Saint-Constant. Les coûts de surveillance sont aux frais du locataire;

10. Toutes les ventes de la boutique sont finales. Aucun remboursement, ni échange possible.

	Sujet	Description	Tarif
8.1.	Activités adultes	Cours de mise en forme, de natation ou toutes autres activités dirigées offertes au complexe aquatique	Le cours doit s'autofinancer à 100 % en regard du nombre minimum de participants fixé pour la tenue de ce dernier
8.2.	Activités jeunesses	Cours de natation, jeune sauveteur, waterpolo ou toutes autres activités dirigées offertes au complexe aquatique	Le cours doit s'autofinancer à 100 % en regard du nombre minimum de participants fixé pour la tenue de ce dernier
8.3.	Laissez-passer pour les bains libres	1 passage résident (2 à 17 ans)	4,20 \$, taxes incluses
		1 passage non-résident (2 à 17 ans)	5,60 \$, taxes incluses
		1 passage résident (18 à 64 ans)	5,11 \$, taxes incluses
		1 passage non-résident (18 à 64 ans)	7 \$, taxes incluses
		1 passage résident (65 ans et +)	4,30 \$, taxes incluses
		1 passage non-résident (65 ans et +)	6,50 \$, taxes incluses
		10 passages résident (2 à 17 ans)	39 \$, taxes incluses
		10 passages non-résident (2 à 17 ans)	52,01 \$, taxes incluses
		10 passages résident (18 à 64 ans)	47 \$, taxes incluses
		10 passages non-résident (18 à 64 ans)	64,50 \$, taxes incluses
		10 passages résident (65 ans et +)	40 \$, taxes incluses
		10 passages non-résident (65 ans et +)	59,99 \$, taxes incluses
		25 passages résident (2 à 17 ans)	91,99 \$, taxes incluses
		25 passages non-résident (2 à 17 ans)	122,99 \$, taxes incluses
		25 passages résident (18 à 64 ans)	111,99 \$, taxes incluses
		25 passages non-résident (18 à 64 ans)	152,99 \$, taxes incluses
		25 passages résident (65 ans et +)	94,02 \$, taxes incluses
		25 passages non-résident (65 ans et +)	142,01 \$, taxes incluses
		Passe annuelle résident (2 à 17 ans)	86,24 \$, taxes incluses
		Passe annuelle non-résident (2 à 17 ans)	126,48 \$, taxes incluses
		Passe annuelle résident (18 à 64 ans)	132,21 \$, taxes incluses
		Passe annuelle non-résident (18 à 64 ans)	201,21 \$, taxes incluses
		Passe annuelle résident (65 ans et +)	97,73 \$, taxes incluses
		Passe annuelle non-résident (65 ans et +)	143,72 \$, taxes incluses
		Passe annuelle familiale résident	224,20 \$, taxes incluses
		Passe annuelle familiale non-résident	333,43 \$, taxes incluses
		Enfant de moins de 2 ans	Gratuit
		1 passage visiteur sans compte	7 \$, taxes incluses
8.4.	Activité Wibit	Accès aux jeux gonflables (résident ou non-résident) (5 ans et +) <i>Applicable en plus du droit d'accès au bain libre</i>	3 \$, taxes en sus
8.5.	Location de la piscine	Particuliers, commerces, industries	
		Corridor 25 m	35 \$ / heure
		Demi-bassin compétitif	150 \$ / heure
		Bassin compétitif	250 \$ / heure

	Sujet	Description	Tarif
		Bassin récréatif	200 \$ / heure
		Institutions scolaires	
		Corridor 25 m	30 \$ / heure
		Demi-bassin compétitif	125 \$ / heure
		Bassin compétitif	210 \$ / heure
		Bassin récréatif	160 \$ / heure
		OBNL	
		Corridor 25 m	20 \$ / heure
		Demi-bassin compétitif	85 \$ / heure
		Bassin compétitif	150 \$ / heure
		Bassin récréatif	125 \$ / heure
8.6.	Forfait fête	Offert les samedis ou dimanches, entre 14h à 17h, sous réserve des disponibilités	1-15 participants : 250 \$ 16-22 participants : 325 \$ 23-30 participants : 385 \$ 31-37 participants : 425 \$ 38-45 participants : 475 \$ 46-60 participants : 600 \$
		Inclus : • 1 heure de baignade libre • 1 heure de jeux gonflables (Wibit) • 1 heure de location de salle	
		Prolongement de l'utilisation de la salle	1-30 participants : 40 \$ / heure 31-60 participants : 60 \$ / heure
		Prolongement de l'utilisation du Wibit	100 \$ / heure
8.7.	Location de salles	Organismes partenaires, associés, affiliés, affinitaires et institutions scolaires	
		Salle polyvalente (60 personnes)	Tarif horaire : 60 \$ Bloc de 4h : 216 \$ Tarif journalier (10 heures) : 540 \$
		Demi-salle polyvalente (30 personnes)	Tarif horaire : 35 \$ Bloc de 4h : 126 \$ Tarif journalier (10 heures) : 315 \$
		Salle de réunion (15 personnes)	Tarif horaire : 25 \$ Bloc de 4h : 90 \$ Tarif journalier (10 heures) : 225 \$
		Particuliers, résidents, commerces, industries et autres	
		Salle polyvalente (60 personnes)	Tarif horaire : 80 \$ Bloc de 4h : 288 \$ Tarif journalier (10 heures) : 720 \$
		Demi-salle polyvalente (30 personnes)	Tarif horaire : 45 \$ Bloc de 4h : 162 \$ Tarif journalier (10 heures) : 405 \$
		Salle de réunion (15 personnes)	Tarif horaire : 25 \$ Bloc de 4h : 90 \$ Tarif journalier (10 heures) : 225 \$
8.8.	Location du Wibit	Inclus : montage et démontage Non inclus : surveillance (selon le tarif en vigueur) • 3 sauveteurs minimum en poste pour une heure d'activité • 4 sauveteurs minimum en poste pour plus d'une heure d'activité	400 \$ pour une heure, taxes en sus + 100 \$ / heure supplémentaire, taxes en sus
8.9.	Personnel aquatique	Surveillant-sauveteur	27,95 \$ / heure

	Sujet	Description	Tarif
	pour les locations	Superviseur aquatique	37,05 \$ / heure
		Moniteur de natation	31,85 \$ / heure
		Moniteur de mise en forme	35,10 \$ / heure
8.10.	Carte d'accès physique (carte virtuelle sans frais)	Résidents et ententes intermunicipales	Gratuit
		Non-résidents	5 \$, taxes en sus
		Remplacement de la carte (perte, bris, vol, etc.)	5 \$, taxes en sus
8.11.	Boutique aquatique	Article au prix coûtant entre 0,01 \$ et 9,00 \$	Prix coûtant x 3
		Article au prix coûtant entre 9,01 \$ et 15,00 \$	Prix coûtant x 2
		Article au prix coûtant de 15,01 \$ et plus	Prix coûtant x 1,75

9. Bibliothèque

La carte citoyenne ou la carte Accès (non-résident) est obligatoire pour l'abonnement à la bibliothèque.

	Sujet	Description	Tarif
9.1.	Abonnement résident – carte citoyenne	Adulte	Gratuit
		Enfant	Gratuit
9.2.	Abonnement – organisme reconnu		Gratuit
9.3.	Frais d'impression	Noir et blanc	0,25 \$ / feuille
		Couleur	1 \$ / feuille
9.4.	Document perdus / endommagés		2,50 \$ + prix du document calculé à sa valeur de remplacement
9.5.	Matériaux	Impression 3D	0,20 \$ / gramme
		Impression 24X36 (papier mat)	18 \$
		Vinyle et ruban de transfert	4,50 \$ / mètre
		Vinyle et ruban de transfert (presse à chaud)	18 \$/ le mètre
		T-shirt (adulte, jeune), tasse, casquette, sac de toile	Selon le prix d'achat / feuille
		Découpeuse laser (acrylique, bois, caoutchouc, liège, etc.)	Selon les prix d'achat /feuille
9.6.	Découvertes enfantines	1 jour	123 \$
		2 jours	184 \$
9.7.	Documents usagés	Périodique	0,25 \$
		DVD adulte	2 \$
		DVD jeunesse	1 \$
		Livre adulte	2 \$
		Livre jeunesse	1 \$
		Autres	De 1 \$ à 5 \$
9.8.	Autres frais	Boîtier de disque optique numérique (DVD) perdu ou abimé	2,50 \$
		Document d'accompagnement (perdu ou abimé)	1 \$
		Code zébré arraché ou abimé dans un document	1 \$
		Plastification de carte	1 \$
		Plastification d'une feuille 8 ½ x 11	2,50 \$
		Puce électronique arrachée ou abimé dans un document	1 \$
		Reliure ou coupe pour un livre retournée qui est endommagé	Coût de réparation tel que facturé par le fournisseur

10. Café Constantia

	Sujet	Description	Tarif
10.1.	Boisson	Café et thé de spécialité	2,50 \$ à 6,00 \$ / unité
		Breuvage maison (Limonade / Thé glacé)	3,50 \$ à 5,00 \$ / unité
		Smoothie	6,00 \$ à 9,00 \$ / unité
		Breuvage en bouteille	1,75 \$ à 5,00 \$ / unité
10.2.	Nourriture	Viennoiserie	2,50 \$ à 5,00 \$ / unité
		Pâtisserie, Collation & Dessert	2,50 \$ à 7,00 \$ / unité
		Gelato	4,50 \$ à 6,75 \$ / unité
		Déjeuner (yogourt, gruau, pouding chia)	4,50 \$ à 5,75 \$ / unité
		Soupe	4,50 \$ à 5,75 \$ / unité
		Salade (petite)	4,50 \$ à 5,75 \$ / unité
		Sandwich	5,50 \$ à 10,00 \$ / unité
		Salade-repas	13,00 \$ à 16,00 \$ / unité